



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA HAUTE-GARONNE**



haute-garonne.fr

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne

Le Président du Conseil Départemental  
de la Haute-Garonne

### **Arrêté portant modification de la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L241-5 à L241-11 et R241-24 à R241-34 ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne » du 14 février 2006 et l'arrêté du 14 février 2006 portant approbation de la dite convention ;

Vu l'arrêté conjoint du 7 octobre 2014 fixant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu l'arrêté du Conseil départemental du 3 avril 2015 ;

Vu les candidatures reçues ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne et du directeur général des services du département de la Haute-Garonne :

**A r r ê t e n t :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne est composée comme suit :

**- sont désignés par le Président du Conseil Départemental pour représenter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne :**

Titulaire : M. Alain GABRIELI

- 1<sup>er</sup> suppléant : Solidarité Départementale – le Directeur délégué de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction des politiques territoriales et infrastructures – le Directeur ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction pour l'autonomie PA-PH – Le Directeur adjoint prestations PA/PH.

Titulaire : Mme Christine COURADE

- 1<sup>er</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction pour l'Autonomie PA-PH- Un représentant du service « gestion et financement des prestations » ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction pour l'Autonomie PA-PH – Un représentant du service « aide sociale » ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction pour l'Autonomie PA-PH – Un représentant du service « instruction APA ».

.../...

Titulaire : Mme Isabelle ROLLAND

- 1<sup>er</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction Action Sociale Territoriale - un Responsable d'une Maison départementale des solidarités ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Un représentant de la Direction de la coordination et du développement social ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction Enfance et Famille – Direction adjointe protection enfance – Un médecin de la protection de l'enfance.

Titulaire : M. Julien KLOTZ

- 1<sup>er</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction des politiques territoriales et infrastructures – Un représentant du service des Etablissements ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction des politiques territoriales et infrastructures – Un représentant du service Maintien à domicile ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Solidarité Départementale – Direction des politiques territoriales et infrastructures – Un représentant du service de la Coordination PA.

**- sont nommés pour représenter l'Etat :**

- le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant,
- le responsable de l'unité territoriale de la DIRECCTE ou son représentant,
- le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant,
- la directrice de l'agence régionale de santé ou son représentant.

**- sont proposés par le directeur départemental de la cohésion sociale, parmi les personnes présentées par ces organismes :**

Titulaire : Mme Michèle DESMOULIN, caisse primaire d'assurance maladie

- 1<sup>er</sup> suppléant, M. Sylvain LOUMAGNE, mutualité sociale agricole ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant, M. Bernard GIL, caisse primaire d'assurance maladie ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant, M. Bernard-Loïc CALLEJA, mutualité sociale agricole.

Titulaire : M. Alain TISSOT-DAGUETTE, caisse d'allocations familiales

- 1<sup>er</sup> suppléant, Mme Véronique FONTAN, régime social des indépendants ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant, Mme Josyane SAINT-GAUDIN, caisse d'allocations familiales ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant, M. Noël GRANOUILLET, régime social des indépendants.

**- sont proposés par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi pour représenter les organisations syndicales, d'une part parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :**

**- Au titre des organisations professionnelles d'employeurs :**

Titulaire : M. Pierre-Michel GACHET, MEDEF

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Laurent CARRERE, CGPME 31 ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Alain GEORGET, UNAPL ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Sophie ROQUES CGPME 31.

**- Au titre des organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires :**

Titulaire : M. Jean-Pierre PLAISANCE, CGT

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Cyril DUMAGE, CFDT ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Jean-Michel GUEBLE, FO ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Eliane LEBEL, CFE-CGC.

.../...

**- sont proposés par le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale pour représenter les associations de parents d'élèves :**

Titulaire : Mme Elisabeth LE SUEUR, FCPE

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Jean-Louis LATAILLADE, FCPE ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Isabelle MOISAN, FCPE ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Alain DELTOUR, FCPE.

**- sont proposés par le directeur départemental de la cohésion sociale pour représenter les associations de personnes handicapées et leurs familles :**

- Collège 1 : « Handicaps moteurs »

Titulaire : Mme Marie DESPOUY, Association des Paralysés de France (APF)

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Catherine COUSERGUE, Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées (GIHP) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Georget BORDIER, Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Jean BOUILLAUD, (GIHP).

- Collège 2 : « Handicaps sensoriels et troubles de la communication »

Titulaire : Mme Simone MIQUEL, Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles et déficients visuels (ANPEA)

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Sandrine LARAN, Association AmisPlégiques ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Philippe BELLEMER, Association Valentin Haüy (AVH) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Anne-Marie DUCLOS, Association pour la Promotion des Intellectuels Handicapés Moteurs ou Sensoriels (APIHMS).

- Collège 3 : « Handicaps cognitifs »

Titulaire : Mme Michèle CHARNAY, Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS Midi-Pyrénées)

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Michèle CAUBERE, Association Avenir Dysphasie (AAD) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Alain DEMANGE, Association Dyspraxie France Dys (DFD) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Patrick COQUEREL, Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS Midi-Pyrénées).

- Collège 4 : « Handicap mental »

Titulaire : Mme Michèle CHAVE, Association Départementale des Parents et d'Amis de Personnes Handicapées mentales de Haute-Garonne (ADAPEI 31) ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Charline BRAJEUX-GELI, Trisomie 21 ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Jack HENRY, (ADAPEI 31) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Marie-Thérèse LE HOUARNO, Trisomie 21.

- Collège 5 : « Troubles de santé invalidants »

Titulaire : Mme Odile MAURIN, Association des Paralysés de France (APF)

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Francette DESCLINE, Association Française contre les Myopathies (AFM)
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Marilyn POUEYTO, Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Corinne LAKHDARI, Association Act Up Sud Ouest.

- Collège 6 : « Polyhandicapés »

Titulaire : Mme Nadine HERRERO, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH 31)

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Nicolas BARON, Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Marjorie PREVOST, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH 31) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Sabine VALTULINA, (AFTC).

.../...

**- Collège 7 : « Handicaps psychique et autisme »**

Titulaire : Mme Sabine IGLESIAS, Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques (UNAFAM)

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Florence PEZOUS, Association Autisme 31 ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Denise DELPONT, (UNAFAM) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Françoise BLATCHE, Association La Maison des Epilepsies.

**Sont désignés par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées :**

Titulaire : M. Jean-Louis AGARD, Sésame Autisme Midi-Pyrénées

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Danièle MORISSET, Alliance Maladie Rares ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Anne-Marie URVOY, Sésame Autisme Midi-Pyrénées ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Geneviève BOUTEILLE (ADAPEI 31).

**- sont désignés pour représenter les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :**

- Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale :

Titulaire : M. Guy MERENS, Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA)

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Bernard GABAS, Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Bernard DUPRE, (ARSEAA) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Pierre PEYRANE, ADPEP.

- Sur proposition du Président du Conseil départemental :

Titulaire : M. Arno BOUE, Association « Carpe Diem Premium »

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Valérie MARC, Association Agir, Soigner, Eduquer, Insérer (ASEI) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Denis TUREL, Association pour adultes et jeunes handicapés ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Bernard ROZES, Directeur de la résidence du Val d'Arize, RESO.

**Art. 2 :**

L'arrêté du 7 octobre 2014 fixant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est abrogé.

**Art. 3 :**

Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur général des services du département de la Haute-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne et au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 21 AOÛT 2015

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne



Pascal MAILHOS

Le Président du Conseil Départemental  
de la Haute-Garonne



Georges MERIC  
Président du Conseil Départemental